

## Lettre aux parents

Le personnel du collège est de plus en plus confronté à une montée de l'irrespect de nos collégiens envers les adultes. Pour lutter contre cela, l'Éducation Nationale a mis en place des actions qui peuvent aller d'un simple sermon à l'exclusion définitive d'un établissement scolaire.

Mais comment expliquer que maintenant on constate un accroissement et une amplification des faits par une minorité de parents qui à leur tour manquent de respect et contestent les décisions du corps enseignant (notes, pédagogie, sanctions, etc) et/ou interviennent directement auprès de la vie scolaire pour mettre en cause sa façon de travailler et ainsi conforter le sentiment d'invulnérabilité de leur progéniture. Il ne se passe pas un jour sans une intervention intempestive et déplacée d'un parent pour, par exemple, l'heure de colle de leur « petit ange » .

Nous vous rappelons que vous avez toutes et tous signés le règlement intérieur du collège et que dans le chapitre « Les Obligations », il y a le Respect d'autrui et du cadre de vie, les Obligations de travail et d'assiduité et le Devoir de n'user d'aucune violence verbale ou physique. Il en découle qu'en cas de problème avec un ou plusieurs élèves, une ou plusieurs sanctions seront mises en place et qu'en aucun cas elles ne peuvent être remises en cause.

Le collège gère 850 garçons et filles chaque jour et le personnel est responsable de cette communauté humaine. Il est donc inadmissible qu'un parent manque de respect et fasse perdre un temps précieux et compté à des adultes responsables du bon fonctionnement de notre établissement pour des raisons le plus souvent futiles et fondées sur les seuls arguments de la partie incriminée.

Nous vous informons qu'à partir du 26 novembre 2012, toutes les doléances passeront par un rendez-vous auprès de la personne concernée et qu'il ne sera plus accepté des discussions téléphoniques irrespectueuses.

L'administration, les équipes pédagogiques, la vie scolaire, les fédérations de parents d'élèves restent à votre écoute dans le respect de chacun. Les problèmes se règlent plus facilement dans le calme et avec du bon sens.

### ***Rappel d'informations :***

*Si vous rencontrez un différend avec un ou une professeur(e), ou un autre service, merci de prendre un rendez-vous directement avec celui-ci ou celle-ci par l'intermédiaire du carnet de correspondance.*

*La majorité des cas se règle après cet entretien. De plus vous aurez la possibilité d'aborder la question de la scolarité de votre enfant.*

*Si ce différend n'est pas résolu, vous devrez prendre un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance avec le professeur principal de la classe de votre enfant ou le supérieur du service concerné.*

*99,99% des problèmes sont résolus après qu'ils aient été abordés avec du bon sens et dans le calme.*

*Si ce différend, qui est devenu un réel problème, reste latent, alors seulement vous pourrez demander un rendez-vous par écrit auprès de Monsieur le Principal ou Monsieur le Principal Adjoint en motivant votre demande. Vous pouvez vous faire aider et/ou demander à un parent d'une association de parents d'élèves, élu au conseil d'administration, d'être présent avec vous lors de votre rendez-vous.*

*Ayez en mémoire que notre Principal du collège gère une structure de près de 850 élèves plus une centaine de personnes qui assurent avec professionnalisme leurs missions. Vous comprendrez que l'équipe de direction ne peut pas être sollicitée pour des raisons qui peuvent largement se résoudre en amont.*

*Les Associations PEEP et FCPE du collège Gustave Roux.*